



# BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10

Fax 09.70.62.09.98

[mairie-de-saillans@orange.fr](mailto:mairie-de-saillans@orange.fr)

[www.mairiedesaillans.jimdo.com](http://www.mairiedesaillans.jimdo.com)

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi  
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

## Eté 2019

SAILLANS

## Le Mot du Maire



Chers Saillanais et Amis Saillanais,

Nous voici déjà en Juillet, cela annonce tout naturellement les vacances.

Juillet, c'est aussi la fin de l'année scolaire, avec les fêtes traditionnelles qui nous ont été proposées dans la cour d'école.

La fin juin, due à cette canicule, fut dure et compliquée pour nous tous et surtout pour nos enfants et nos aînés. Les agents et vos élus se sont rendus le plus disponible possible afin d'essayer de vous rendre plus agréable ce moment.

Le temps des examens est terminé, pour certains en attente de résultats, mais je souhaite beaucoup de réussite à tous nos Saillanais qui auront planché cette année.

Guidé par une activité très importante, le bulletin sort un peu plus tard que d'habitude.  
.../...

DANS CE NUMERO

**Compte rendu des réunions** Page 3

**Vigilance canicule** Page 15

**Infos du village** Page 17

**Vie associative** Page 22

**Vivre ensemble** Page 28

**Informations utiles** Page 30

**Annuaire des professionnels** Page 42

**Numéros utiles** Page 44

.../...

Dans les comptes rendus de réunions du Conseil Municipal, vous pourrez prendre connaissance des résultats budgétaires. Après des années difficiles suite à la convention d'aménagement de bourg, vous pourrez constater que nous réalisons chaque année un excédent qui nous permet de reprendre souffle petit à petit, malgré le fait que nous n'ayons pas augmenté les impôts depuis quatre ans.

Les travaux de voirie de cette année, ont été effectués, il s'agit du chemin de Fraiche, d'un des deux chemins du Moulin, et de l'impasse de Reynaud.

Les travaux de peinture des volets et grilles de la mairie ont été réalisés.

L'étude des devis pour les travaux de la maison d'assistante maternelle est en cours.

Cette maison, apportera un service supplémentaire pour notre village et je l'espère des enfants dans notre école, qui depuis des années, enregistre une baisse d'effectif importante, malgré un couple de professeurs des écoles dynamique et une volonté politique de maintenir nos deux classes.

La modification du plan local d'urbanisme est en cours. Le dossier pourra être consulté du 19 août 2019 au 20 septembre 2019. Les modifications proposées sont essentiellement pour se mettre en partie en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et apporter de la souplesse dans l'application du document d'urbanisme notamment en zone N et A.

Plus généralement, cette période estivale est l'occasion pour chacun d'entre nous de prendre un peu de repos et de partager des moments de convivialité en famille et entre amis. J'en profite donc pour vous souhaiter beaucoup de douceur, de joie et de repos pendant cette période.

Les vacances sont aussi l'occasion pour les familles et les enfants de vivre davantage à l'extérieur, d'utiliser plus fréquemment nos voiries communales à pied ou à vélo. Aussi je voudrais vous rappeler que chacun doit respecter les limitations de vitesse dans les hameaux. Je compte sur le sens des responsabilités de tous afin de ne pas mettre en danger nos enfants, mais aussi les familles lorsqu'elles sortent de leur habitation.

Je profite de cette tribune pour vous faire part que nous allons être soumis à un nouveau recensement de notre population communale du 16 janvier au 15 février 2020. D'ores et déjà, j'invite les personnes disponibles et intéressées par ce travail à se faire connaître en mairie, en sachant qu'une période de formation de quelques jours aura lieu en novembre 2019.

En espérant que vous pourrez prendre un peu de repos pour recharger les « batteries » pour la rentrée de septembre, je vous souhaite à tous et notamment aux enfants, de très bonnes vacances !

Martine TILLET-FAURIE  
Maire de Saillans.

# Compte rendu des réunions du conseil municipal....

**18 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

**Étaient présents :** Madame Martine TILLET-FAURIE,  
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER,  
Monsieur David SEGUIN

**Absents excusés :** Mmes Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON  
Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

## Création d'un poste d'adjoint technique à temps plein

Le Conseil Municipal,

### **DÉCIDE**

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 2 mars 2019 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

## Renouvellement de la convention avec le SDEEG sur le Groupement de commandes Gaz et Electricité

Madame le Maire informe ses collègues que la convention Groupement de commandes Gaz et Electricité passée en 2015 avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) arrivera à échéance à la fin de l'année 2019. Il est d'ores et déjà demandé aux communes adhérentes leur intention de renouveler ou non cette convention.

Considérant les avantages que représente l'adhésion au Groupement de Commandes, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de renouveler la convention d'adhésion avec le SDEEG.

## Surveillance de la Qualité de l'Air au sein de l'école

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'un Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur a été lancé en 2013 par les ministères de l'Environnement et de la Santé. Ce plan prévoit des actions à court, moyen et long termes afin d'améliorer la qualité de l'air dans les espaces clos. La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible (articles L.221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants de moins de six ans, maternelles, crèches, etc. Afin de mettre en œuvre cette mesure, le secrétariat s'est rapproché de plusieurs organismes qui ont établi des devis.

Suite à la convention signée avec le SDEEG (délibération n°20180910-06), ce dernier a également chiffré sa prestation d'accompagnement.

Dans la mesure où la Communauté de Communes du Fronsadais détient la compétence petite enfance, Madame le Maire propose de contacter Madame Marie-France Régis, présidente de la CDC, afin de mettre en place une opération groupée, selon les besoins du canton, dans le but d'alléger le coût de cette mesure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## Convention Protection Sociale Complémentaire avec le Centre de Gestion

Dans l'attente de l'avis du Comité technique demandé le 18 janvier 2019

Considérant l'exposé de Madame le Maire

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Gironde peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats.

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré,  
et à la majorité des suffrages exprimés,

Le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

Pour le risque prévoyance :

- Mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque prévoyance,
- Décidera, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette convention de participation pour le risque prévoyance,

Pour le risque santé :

- Mandate le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque santé,
- Décidera, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette convention de participation pour le risque santé.

#### **Chemin rural du Faure**

Madame le Maire rend compte à ses collègues d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 10 janvier dernier avec les nouveaux propriétaires du Château le Faure et les propriétaires des parcelles attenantes au chemin rural du Faure, au sujet de la vente éventuelle dudit chemin. Il est rappelé aux élus qu'il s'agit d'un chemin rural qui traverse une propriété. La demande faite par les propriétaires d'acquiescer ce chemin apparait en conséquence légitime.

Lors de cette réunion, il s'est avéré que certaines parcelles ne pourraient plus être accessibles en cas de vente. La solution serait un déplacement du chemin.

Or, déplacer un chemin rural est administrativement bien plus long et complexe qu'une simple vente. Madame le Maire a donc demandé aux nouveaux propriétaires de charger leur notaire de mettre en œuvre la procédure, s'agissant d'un intérêt privé et non d'un intérêt général et a rappelé que tous les frais seraient pris en charge par les demandeurs.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire, accepte de déplacer par voie de vente/acquisition, le chemin rural du Faure et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

#### **Révision du PLU**

Les questionnaires établis en septembre 2018 par les services de la DDTM ont été remplis par les élus. Un synthèse sera faite et envoyée à la DDTM pour avancer dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### Augmentation des loyers

Comme indiqué dans les baux des locations communales, les loyers sont amenés à être révisés chaque année, selon l'Indice du Coût de la Construction (ICC). Madame le Maire explique à ses collègues que cette augmentation représenterait approximativement un mois de loyer en recettes pour l'année 2019.

Considérant une conjoncture particulièrement difficile pour les ménages, Madame le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation des loyers en 2019.

Après discussions, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### Entretien de la salle des fêtes

Madame le Maire, dans le but d'une meilleure répartition du temps de travail, propose à ses collègues que l'agent communal chargé, entre autres, de l'entretien des bâtiments communaux, ne fasse le ménage de la salle des fêtes que 2 jours par semaine : les lundis et vendredis, avant et après les locations du week-end. Les associations qui utilisent la salle des fêtes durant la semaine devront s'arranger entre elles en cas de manquement au ménage. Après discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Une lettre explicative sera adressée aux président(e)s des associations.

### Questions diverses

#### **Eclairage public :**

Pour faire suite à la délibération n°20180910-13 concernant l'installation gratuite par le SDEEG de deux lampadaires supplémentaires, les membres du conseil municipal, après investigations sur place, décident de faire installer un éclairage au lieu-dit Le Moulin, au niveau des maisons nouvellement construites, et un autre au lieu-dit les Struliez, à l'endroit d'un virage pas ou peu éclairé.

#### **Travaux de voirie 2019**

Madame le Maire fait part à ses collègues de son entrevue avec Monsieur Zarb, responsable voirie de la communauté de communes du Fronsadais, au sujet des travaux de 2019 sur la voirie communale. Les travaux retenus pour l'année 2019 concernent la VC n°9 de Fraiche, la VC lieu-dit Le Moulin, et l'impasse Reynaud.

Séance levée à 21H00

## **2 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

**Etaient présents :** Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER  
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

**Absents excusés :** Mesdames Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON  
Monsieur Arnaud d'ARFEUILLE

**Monsieur d'ARFEUILLE a donné pouvoir à Monsieur FAUTRAT**

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

### Compte de gestion 2018

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose d'approuver le compte de

gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

### Compte administratif 2018

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2018 et quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Il en ressort le résultat suivant :

- **Les dépenses de Fonctionnement** ont représenté en 2018, 317.540,72 €, pour 377.720,72 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 60.180 €.
- **Les dépenses d'Investissement** ont représenté en 2018, 37.250,65 €, pour 16.283,40 € de recettes. le résultat de l'exercice est de - 20.967,25 €
- **Le résultat de clôture** est de 217.847,11 € en fonctionnement et de -10.951,29 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

### Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### → **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	60.180,00 €
	Déficit :	€
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	157.667,11 €
	Déficit :	€
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	217.847,11 €
(A2)	Déficit :	€

#### → **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	0 €
	Déficit :	20.967,25 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :	10.015,96 €
	Déficit :	€
Résultat comptable cumulé	Excédent €	
	Déficit :	10.951,29 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		€
Recettes d'investissement restant à réaliser :		€
Solde des restes à réaliser		€
(B) Besoin (-) réel de financement		10.951,29 €
Excédent (+) réel de financement		€

#### → **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	.....	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	.....	10.951,29 €
	Sous-TOTAL (R 1068)	€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1: .....€  
TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur)

(recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002 .....€

#### → **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté :  206.895,82 €	D001 : Solde d'exécution N-1 :  10.951,29 €	R001 : Solde d'exécution  €  R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé :  10.951,29 €

**Vote des trois taxes - délib n°20190402-04**

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes. Elle précise que **depuis 2016 les taxes n'ont pas été augmentées** et demande au Conseil Municipal qu'elles soient votées à l'identique de l'année dernière soit :

TAXE	Année 2019
Habitation	16.58 %
Foncière bâties	24.60 %
Foncière sur non bâties	59.20 %

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

**Budget primitif 2019**

Le Maire propose le budget primitif 2019 élaboré en commission des finances en date du 7 mars 2019.

Il s'équilibre comme suit en **Section de Fonctionnement** :

Chapitre	DEPENSES	Chapitre	RECETTES
011 Charges à caractère général	269.885 €	002 Excédents antérieur reportés	206.895 €
012 Charges de personnel	191.810 €	70 Produits des services	15.700 €
022 Dépenses imprévues	10.000 €	73 Impôts et taxes	207.014 €
042 Opérations d'ordre entre section	1.326 €	74 Dotations et participations	94.500 €
023 Virement à la section d'investissement	51.597 €	75 Autres produits de la gestion courante	40.010 €
65 Autres Charges de Gestion Courante	26.930 €		
66 Charges financières	12.571 €		

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>564.119 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>564.119 €</b>
---------------------------	------------------	---------------------------	------------------

Les participations financières aux divers Syndicats Communaux sont les suivants :

**65548 : Participations intercommunales 1.610,00 €**

Association des Maires de Gironde	115.00 €
Association des Maires Ruraux	100.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	1.080,00 €
SIVU du Chenil	315.00 €

**6574 : Subventions communales et intercommunales 1.750,00 €**

ADAT	150 €
Amicale des Personnels Administratif	80 €
Groupement du Libournais	50 €
Amicale laïque de l'école	150 €
Amis de l'Eglise	150 €
Comité des Fêtes	350 €
Ecole de Musique de Galgon	100 €
Fusil Saillanais	80 €
Tennis Club intercommunal	150 €
Gymnastique volontaire	150 €
OCCE Coop scolaire	100 €
Auberge du cœur	80 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	80 €
Secours Populaire	80 €

En section d'Investissement :

Chapitre	DEPENSES	Chapitre	RECETTES
001 Solde d'exécution reporté	10.952 €	021 Virement de la section de fonctionnement	51.597 €
16 Remboursement d'Emprunts	30.322 €	10 Dotations Fonds divers	15.351 €
20 Immobilisations incorporelles	10.500 €	13 Subventions d'investissement	7.000 €
21 Immobilisations corporelles	24.500 €	16 Emprunt et dettes assimilées	1.000 €
041 Opérations Patrimoniales	13.718 €	040 Opérations d'ordre entre section	1.326 €
		041 Opérations Patrimoniales	13.718 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>89.992 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>89.992 €</b>

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents.

FDAEC 2019 -



Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil **décide** de proposer les travaux et acquisitions suivants :

<u>Travaux / Acquisitions</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Total Hors taxes</u>	<u>Total T.T.C.</u>
Peinture rénovation école	LibRT	2 988.91 €	2 988.91 €
Remplacement de volets – logement locatif	Joël SOULAS	10 198.00 €	11 217.80 €
Pose des ventilations dans la chaufferie	Denis LARNAUDIE	649.30 €	779.16 €
Etude de sols pour mise aux normes d'un assainissement individuel communal	ADSA VIGOUROUX	416.67 €	500.00 €
Remplacement d'un ordinateur au secrétariat	OCTIS	688.29 €	825.94 €
Transformation d'un bâtiment pour un projet de Maison d'Assistants Maternelles	BRIN D'ARCHI	1 500.00 €	1 800.00 €
Rénovation électrique d'un bâtiment communal	BG ELEC	4 711.00 €	4 711.00 €
Clôture de l'ancien terrain de tennis	GEDIMAT	3 025.29 €	3 630.35 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 177.46 €</b>	<b>26 453.16 €</b>

**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

#### Questions diverses

- Location étang des Dagueys :  
Madame le Maire souhaite que des renseignements soient pris sur les tarifs de location appliqués dans le Libournais au sujet des étangs de pêche.
- Haie de l'école  
Madame CHARLIER alerte Madame le Maire sur l'état de certains pieds plantés en 2017. La convention passée avec Arbre et Paysage prévoit le remplacement gratuit des plants qui n'ont pas pris. Arbre et Paysage sera contacté à ce sujet.
- Curage fossés chemin Beauséjour

Madame CHARLIER demande que soit prévu le curage des fossés du chemin de de Beauséjour afin de remédier aux problèmes d'écoulement des eaux sur son terrain. Madame le Maire prend note de la demande et indique que ce tronçon sera rajouté au programme 2019.

- Stationnement de véhicule  
Monsieur FAUTRAT souhaite procéder à l'enlèvement d'un véhicule en stationnement fixe sur le parking de l'église. De plus cette voiture ne semble pas être assurée. Un courrier sera fait au propriétaire du véhicule.
- Déclaration de travaux  
Monsieur FAUTRAT demande que certains travaux effectués sur un bâtiment au lieu-dit Bois Vert soient régularisés par des Déclarations Préalables ou des Permis de Construire.

Séance levée à 21H00.

## 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

**Etaient présents :** Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER,  
Bénédicte VARREON  
Messieurs André FAUTRAT, Hervé PELLETIER

**Absents excusés :** Madame Sylvie ARDOUIN,  
Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, Gabriel CHANSARD, David SEGUIN  
Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion à Gironde ressources.

L'ensemble du conseil municipal autorise cet ajout.

### **Modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°2 du PLU**

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 101-1 et suivants, L. 153-31, L. 153-36 et suivants, L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2011 et modifié le 10 septembre 2013 et 2 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 27 mai 2019 engageant la procédure de modification simplifiée n°2 ;

Madame le maire rappelle que :

la modification simplifiée n°2 a pour objet de :

- préciser les dispositions permettant les extensions et annexes des habitations existantes en zone A (agricole) et N (naturelle) du PLU ;
- distinguer les règles concernant l'implantation des constructions principales, leurs extensions et les annexes dans les zones Ua, Ub et 1AU du PLU ;
- modifier les règles d'aspect extérieur dans les zones Ua, Ub et 1AU du PLU ;
- compléter éventuellement la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N.
- corriger des erreurs matérielles et compléter l'annexe relative aux définitions
- le projet, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme seront mis à disposition du public pendant 1 mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées ;

- les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition ;
- à l'issue de cette mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques émises.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier du **19/08/2019 au 20/09/2019** inclus en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- les observations du public pourront être reçues par voie postale, à l'adresse suivante : 1 Champ de Villard, 33141 Saillans ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et sera également affiché sur les panneaux administratifs de la mairie.
- dit que le maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.
- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20, article 202).

Au terme de la mise à disposition du dossier, le Maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée n°2 éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public.

#### **Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom)**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le conseil municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous :

	Aérien/km	Souterrain/km	Emprise au sol/m <sup>2</sup>
Tarifs de base (décret 2005-1676)	40 €	30 €	20 €
<b>Tarifs actualisés 2019</b> (coef 1.35756)	<b>54.30 €</b>	<b>40.73 €</b>	<b>27.15 €</b>

Pour l'année 2018, le patrimoine total de la commune comptabilisé par le réseau de télécommunication est constitué comme suit :

Artère aérienne : 5.22 km

Artère en sous-sol : 4.746 km

Emprise au sol (m<sup>2</sup>) : néant

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019, selon le barème suivant :

Occupation en aérien (en €/km) : 54.30

Occupation en souterrain (en €/km) : 40.73

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le conseil municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2019 à :

- $5.222 \text{ km} \times 54.30 \text{ €} = 283.55 \text{ €}$

- $4.746 \text{ km} \times 40.73 \text{ €} = 193.30 \text{ €}$

TOTAL : 477 €

- Et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **Fixation du prix de rachat d'un caveau**

Madame le Maire demande à ses collègues de fixer un montant concernant le rachat de caveaux. Actuellement le prix d'un terrain seul dans le cimetière de Saillans, est fixé à 500 €. La construction d'un caveau par les pompes funèbres varie entre 5000 et 10 000 €.

Après discussions, le conseil municipal décide de fixer le rachat d'un caveau abandonné à 4000 € (quatre mille euros) pour une durée de 60 ans.

#### **Installation d'un distributeur automatique de pains et viennoiseries**

La société Diamento a contacté la mairie pour avoir l'autorisation d'installer un distributeur de pains et viennoiseries pour le compte de la boulangerie de Villegouge.

Sous réserve que la livraison des pains ne soit pas interrompue après la mise en place de ce distributeur, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à cette installation.

#### **Demande d'installation d'un Algéco pour proposer des pizzas et de la pâtisserie**

Une administrée a demandé à la mairie l'autorisation d'installer sur un terrain communal, de préférence aux abords de l'ancien terrain de tennis, un Algéco afin de proposer la vente de pizzas et de poulets rôtis. Madame le Maire lui a fait savoir qu'installer ce type de structure dans le périmètre des Bâtiments de France serait ou interdit, sinon compliqué. Cette habitante, présente lors de la séance du conseil municipal pour débattre avec les élus de son projet, fait savoir qu'elle a pris contact avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui lui a confirmé l'impossibilité d'une telle installation aux abords d'un édifice classé.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de suivre l'avis des Bâtiment de France et s'oppose à l'installation d'un Algéco sur le domaine communal.

#### **Recours au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Gironde**

Le conseil municipal,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

### **DECIDE**

De pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

D'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **Proposition d'échange de parcelles**

Madame le Maire informe le conseil que lors d'un bornage au Port de Saillans, une proposition d'échange de terrain lui a été faite, afin qu'une parcelle appartenant à la commune soit plantée en vignes. Madame le Maire donne lecture de cette proposition avec plans à l'appui.

Le conseil municipal, après discussions, refuse cet échange tel que proposé. Un échange pourra être envisagé si et seulement si les parcelles sont de superficies égales.

### **Adhésion à Gironde Ressources**

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».

D'adhérer à « Gironde Ressources ».

D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.

De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Analyse de propositions pour l'élaboration du Document Unique**

Le code du travail a rendu obligatoire la mise en place d'un Document Unique et le diagnostic des Risques Psycho Sociaux (RPS). Des propositions ont été adressées au secrétariat de la mairie. Madame le Maire en donne lecture à ses collègues.

Après discussions, Madame le Maire propose de se renseigner auprès du Groupement des Secrétaires de Mairie et de la Communauté de Communes, afin de connaître les options choisies, entre simple registre qui génère peu de moyens financiers mais plus de moyens humains, et un document clé en main qui lui, génère des moyens financiers plus conséquents.

Le conseil municipal décide d'attendre d'avoir d'autres avis des collectivités.

## Questions diverses

### Assainissement

Monsieur Fautrat évoque les problèmes d'assainissement dans le secteur du restaurant Le Saillans. Madame le Maire a également reçu de nombreuses plaintes de la part des clients de cet établissement au sujet d'odeurs pestilentielles à l'extérieur du bâtiment.

En outre, le Syndicat d'Assainissement a alerté la mairie afin qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais.

Madame le Maire et Monsieur le Maire Adjoint décident de convoquer les personnes responsables de ce problème et d'évoquer les solutions à mettre en place.

### Restaurant scolaire

Madame le Maire a reçu dernièrement des plaintes de parents dont les enfants semblent être régulièrement punis au restaurant scolaire. La personne responsable de ces punitions a été entendue par Madame le Maire. Cet échange a pu permettre de recadrer les responsabilités de chaque agent en fonction de la hiérarchie et de veiller à ne plus outrepasser ses prérogatives, sauf en cas de manquement grave, ou de comportement dangereux ou outrageant.

### Pannes d'éclairage public récurrentes dans la traversée du bourg

Madame Varréon souhaite connaître les raisons pour lesquelles la traversée du bourg est régulièrement dans l'obscurité depuis le début de l'année.

Plusieurs interventions ont en effet eu lieu sur ce secteur, et la panne a normalement été trouvée. Des retards dans le signalement de ces pannes peuvent expliquer cette perception de « récurrence ou de longue durée des pannes ». Madame le Maire rappelle l'importance de signaler immédiatement les pannes au secrétariat afin que les interventions de l'entreprise soient faites le plus rapidement possible. Néanmoins un courrier pourra être fait au SDEEG afin de les alerter sur cette question.

### Association Arbre et Paysage

Madame Charlier demande qu'un courrier soit fait à l'Association Arbre et Paysage afin de leur demander d'effectuer des vérifications des plants de la haie de l'école, comme indiqué dans la convention signée lors de la plantation de cette haie protectrice. Madame le Maire fera parvenir à l'association un courrier leur demandant une vérification des plants et le cas échéant, leur remplacement.

Séance levée à 21H00



# VIGILANCE CANICULE !!

Cette page s'adresse aux personnes âgées, handicapées ou en situation d'isolement ou de fragilité. Si une période de canicule se produit durant l'été, vous serez régulièrement contacté par téléphone pour prendre de vos nouvelles, vous prodiguer les consignes à suivre ou venir vous visiter sur place si nécessaire. Ainsi, lors d'une période délicate à traverser, la municipalité sera à vos côtés pour vous aider.

Pour ce faire, remplissez ou faites remplir ce bulletin d'inscription ci-après et retournez-le à la mairie avant le 10 juillet 2019.

## PLAN COMMUNAL DE GESTION DE LA CANICULE

Je soussigné(e), Madame.....

Monsieur.....

Souhaite bénéficier d'une inscription auprès de la mairie et être contacté(e) en cas de déclenchement du plan canicule.

	MADAME	MONSIEUR
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
AGE		

ADRESSE.....

N° tél. domicile : \_/\_/\_/\_/\_\*

N° portable : \_/\_/\_/\_/\_

Je vis seul(e)

OUI\*\*

NON\*\*

Ma famille passe me voir régulièrement

OUI\*\*

NON\*\*

Nom de la personne à prévenir et ses coordonnées :.....

Lien de parenté :.....

N° tél. domicile : \_/\_/\_/\_/\_\*

N° portable : \_/\_/\_/\_/\_

Je bénéficie de prestations à domicile (portage de repas, aides ou soins à domicile, autres)

OUI\*\*

NON\*\*

Préciser l'organisme qui intervient.....

Je bénéficie d'une télé alarme

OUI\*\*

NON\*\*

Nom du médecin traitant.....

N° tél. : \_/\_/\_/\_/\_\*

\*zones obligatoires à compléter

Signature de l'intéressé(e)

\*\* rayer la mention inutile



# CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

## BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15



Santé



## Les infos de notre village...

### Etat Civil

#### MARIAGES

Le 9 février 2019 : Madame Amandine, Audrey POIROT et Monsieur Christopher, Julien MICHAUD

Le 6 juillet 2019 : Madame Gabrielle, Fabienne, Edith PROFIT et Monsieur Vital, Eric, Marie BAUGIER

Nous souhaitons aux jeunes mariés tous nos vœux de bonheur.

#### NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de Gabin Yao DE TAFFIN DE TILQUES né le 10 juin 2019 au foyer de Myriam SIDIBÉ et de Guillaume Gonzague DE TAFFIN DE TILQUES.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur aux heureux parents.



#### DECES

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Monsieur Jean Yves ALBIN survenu le 14 juin 2019. Monsieur ALBIN a vécu de nombreuses années à SAILLANS et a été inhumé dans le cimetière communal le 20 juin 2019. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

### Recensement de la population 2020 :

Le recensement de la population aura lieu entre le 16 janvier et 15 février 2020. La mairie recherche un agent recenseur H/F, disponible sur un mois.

Adressez votre candidature au secrétariat de la mairie.

### Recensement militaire :

#### Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2003 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 10 octobre 2019.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



## Vœux du Maire et Repas des Aînés



Comme chaque année, Madame le Maire et son Conseil Municipal ont eu le plaisir de recevoir leurs administrés le 26 janvier dernier afin de partager un moment de convivialité autour d'un buffet préparé avec goût par Monique MEDES et son équipe. Suivi du traditionnel repas des aînés, animé en chansons et de quelques pas de danse par un groupe musical du fronsadais.

Merci au personnel communal qui a œuvré pour que cette journée soit une réussite !

La municipalité tient également à remercier chaleureusement les châteaux de Saillans pour avoir offert leurs vins.

## Plan Local d'Urbanisme

La modification du PLU est en cours. Le dossier modifié sera mis à la disposition du public du **19 août au 20 septembre 2019**. Le public formulera ses observations sur un registre dédié aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, ou pourra les envoyer par voie postale directement à la mairie.

### Médailles d'Honneur Régionales Départementales et Communales :

Le 6 avril dernier la municipalité a remis la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale à Isabelle BACHELOT et Monique MEDES pour trente années passées au service de la commune. De nombreux Saillanais sont venus les féliciter et leur ont témoigné toute leur sympathie. Madame MARTIN, ancienne institutrice de l'école de Saillans, qui a longtemps travaillé avec Isabelle et Monique, a également tenu à être présente. En collaboration avec Madame Marie-Claude PELLETIER, Madame MARTIN avait apporté de nombreuses photos et albums souvenirs. François MARTINEAU, ancien adjoint, n'a pas hésité non plus à venir féliciter les récipiendaires.

Michel RULLIER et Jean TILLET, anciens maires et employeurs d'Isabelle et Monique, leur ont remis la médaille d'Honneur décernée par la préfecture de BORDEAUX et Martine TILLET-FAURIE a eu la joie de leur remettre la médaille de la Commune.

Bref! Une journée marquée par l'émotion et la reconnaissance.

La municipalité remercie Adeline, Amandine et Jessica, (toutes trois formées par Isabelle et Monique!), pour la préparation du vin d'honneur.



### Clôture de l'ancien terrain de tennis

Thomas va clôturer l'ancien terrain de tennis entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août. Madame Polidore, présidente de l'Amicale des parents d'élèves s'est proposée de lui venir en aide. Nous la remercions!! Et si d'autres personnes souhaitent prêter main forte afin de faire avancer plus rapidement cet espace multisports, qu'elles n'hésitent pas à se faire connaître! Toute bonne volonté sera la bienvenue.

### Initiative citoyenne

La mairie souhaite organiser à l'automne, une opération « village propre ». Beaucoup trop de dépôts sauvages ont encore lieu (pneus, frigos, matelas, micro ondes, huiles de vidange, cannettes, plastiques, etc...) et ces actes de malveillance ont des conséquences graves sur notre environnement. La municipalité, seule, ne peut pas faire face à ce « vandalisme environnemental ». Ces opérations sont souvent à l'initiative d'associations en lien avec la nature. Or, sur la commune, il n'existe pas de telles associations. C'est pourquoi la mairie, soucieuse du « bien vivre ensemble » veut organiser une journée « écocitoyenne ». La commune sera divisée en secteurs et chaque bénévole aura à sa disposition sacs poubelles et gants. Le verre de l'amitié et une petite collation clôtureront bien évidemment cette journée ou matinée qui se veut avant tout conviviale. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour vous inscrire et nous donner vos disponibilités! Nous arrêterons une date en fonction du nombre de bénévoles intéressés. D'avance merci!

## Bois à votre disposition :

L'Isle est en cours de nettoyage. Une barge sillonne actuellement la rivière et récupère les troncs d'arbres qu'elle charrie. Le Syndicat de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) a demandé à la mairie l'autorisation de déposer une partie de ces troncs, jusqu'à la fin des travaux.

Le SIETAVI a précisé que ce bois était à la disposition de toute personne intéressée. Le bois restant sera ensuite amené en déchetterie.

Il est actuellement entreposé au bord de la rivière, lieu-dit Le Port de Saillans, juste après les tables de pique-nique

N'hésitez pas à venir vous servir !



## Vu dans le journal

Le Résistant

SAILLANS / MEDAILLES DU TRAVAIL

### Isabelle et Monique à l'honneur

C'est en 1988, que Michel Rullier, maire de la commune fait confiance à Isabelle Bachelot et Monique Médès en les embauchant; elles font alors leurs premières armes dans la vie active. *« L'une comme l'autre ont été mes collègues jusqu'en 2008. Au-delà, elles sont forcément devenues des amies. En 2008, je suis élue maire, une autre relation se lie. Ma confiance en elles n'a pas d'égal. L'une comme l'autre, en 30 ans, n'ont présenté qu'un seul arrêt de travail chacune: un congé maternité pour leur seul et unique enfant »* soulignait Martine Tillet Faurie maire de la commune.

Isabelle est arrivée à l'école en janvier 1988 en premier contrat aidé de l'État: TUC (Travaux d'utilité public), elle n'avait pas encore 18 ans. Après être restée longtemps en contrat renouvelable elle fut enfin titularisée *« toujours discrète, parfois ingénue, professionnelle, exemplaire, en début de carrière elle a accueilli de jeunes enfants aujourd'hui des enfants de ces enfants »* souligne l'édile.

Monique est arrivée deux mois après en mars 1988 aussi en TUC, d'abord au secrétariat car sa passion pour la cuisine l'a rattrapée et lors du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Jacotte elle est devenue responsable du restaurant scolaire. *« Elle a du s'adapter, à l'aide de formations, à toutes les règles drastiques des normes HACCP, car*



Isabelle Bachelot et Monique Médès ont été épinglées de la médaille de vermeil.

*on ne parle plus de cantine mais de restaurant scolaire »* explique l'élue. Monique et Isabelle sont des agents à tout faire, elles préparent depuis de nombreuses années la cérémonie des vœux, le repas des anciens. Monique dirige les employés pour l'entretien des bâtiments communaux et gère toutes les cérémonies. Après avoir reçu de nombreux cadeaux les deux récipiendaires Isabelle et Monique ont reçu des mains de Michel Rullier et Jean Tillet, tous deux anciens maires de la commune, la médaille d'Honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil pour 30 années passées au service de la commune.

J.C.

## Vu dans le journal... suite

## Le Résistant

26 LE RESISTANT  
du 31 janvier au 6 février 2019

## SAILLANS

## Les jeunes diplômés à l'honneur



Le maire, Martine Tillet-Faurie a remis les diplômes aux collégiens.

Dans le Fronsadais, les vœux à la population se sont achevés, samedi à Saillans, où le maire Martine Tillet-Faurie entourée de son conseil avait invité les saillanais à la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette rencontre conviviale est aussi l'occasion de dresser un bilan des événements de l'année et pour faire part des projets d'avenir. À Saillans compte tenu des renouvellements du Conseil municipal en 2020 la municipalité n'engagera pas de projets d'envergure, précisait le maire

Après avoir remercié l'ensemble du personnel municipal administratif, technique et scolaire, l'édile annonçait quelques changements au niveau du personnel : Morgan Martin a par voie de mutation souhaité voguer vers d'autres horizons professionnels, pour le

remplacer, le recrutement par voie de mutation de Thomas Rieublanc est en cours. Jessica Alvès a remplacé Mélika Ammar et Amandine Rouby a remplacé Laura Bertin. « Mais le moment est venu de mettre à l'honneur nos collégiens saillanais qui ont obtenu le brevet des collèges. Depuis trois ans j'ai souhaité féliciter les adolescents qui passent pour la première fois de leur vie un examen. Pour certains c'est le début d'une longue série pour d'autres moins, mais peu importe, l'important est qu'ils soient heureux dans la voie qu'ils choisiront » soulignait l'élue en remettant à Valentin Py, Michael Ouchène, Carla Zadick, Chloé Vieillard et Laura Seguin le diplôme de la commune ainsi qu'un cadeau: une place de cinéma.

J. C.

## SAILLANS

## Deux doyens à l'honneur



Le maire Martine Faurie-Tillet a mis à l'honneur les deux doyens, Yvette Heureude et Michel Rullier.

Comme chaque année, à l'issue de la cérémonie des vœux à la population, la municipalité offre le traditionnel repas à la salle des fêtes, dédié aux aînés de la commune. Ils étaient nombreux à avoir répondu présent à l'invitation. Le repas concocté et servi par le personnel communal a donné satisfaction à tous. L'ambiance a été chaleureuse et joyeuse. Ce fut une très bonne occasion pour les aînés de se retrouver, d'échanger et de

mettre à l'honneur les deux doyens de cette journée Yvette Heureude née le 18 novembre 1926 et Michel Rullier né le 19 novembre 1927 et ancien maire de la commune de 1977 à 1989. Martine Faurie-Tillet, maire de la commune a exprimé sa joie de partager ce repas avec les aînés à ce traditionnel moment de rencontre. Cette initiative, fondée depuis longtemps est très porteuse pour les relations de sympathie.

J.C.

## La vie associative...

## ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

**AMICALE DES PARENTS D'ELEVES**

Présidente : Marie Polidore  
Email : [adpecolesaillans@gmail.com](mailto:adpecolesaillans@gmail.com)

**ASSOCIATION LES AMIS DE L'EGLISE**

Présient : Henri TROCARD  
Tél. : 05 57 84 37 35

**BOXE IN SAILLANS**

Président : Stéphane CARDINAL  
Tél. : 06 35 51 55 99  
Email : [boxeinsaillans@gmail.com](mailto:boxeinsaillans@gmail.com)

**COMITE DES FETES**

Présidente : Bénédicte VARREON  
Tél. : 05 57 84 39 72  
Email : [bvarreon@orange.fr](mailto:bvarreon@orange.fr)

**FUSIL SAILLANAIS**

Président : Jean-Louis LESPINASSE  
Tél. : 06 79 43 35 80

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Présidente : Isabelle GAUTIER  
Tél. : 05 57 74 37 02  
Email : [isabellegautier29@orange.fr](mailto:isabellegautier29@orange.fr)

**MOMENTS DE BIEN-ETRE (Réflexologie)**

Fanny FUDAL  
Tél : 06 23 39 33 92  
Email : [fanny.fudal@sfr.fr](mailto:fanny.fudal@sfr.fr)

**SO YOGA**

Solange SIDOLLE  
Tél : 06 62 69 96 24  
Email : [soyoga@outlook.fr](mailto:soyoga@outlook.fr)

## REUSSITE DU LOTO DE L'ECOLE !

Le loto de l'école de Saillans du samedi 9 mars, organisé par la dynamique association des parents d'élèves de l'école, a eu beaucoup de succès. En effet, il y avait dans la salle des fêtes une bonne centaine de personnes.

Comme à chaque manifestation de l'association, la petite équipe était au four et au moulin entre l'annonce des gagnants, la distribution des lots dans la salle et le service à la buvette. « *Tout s'est bien passé. Merci aux parents d'élèves qui sont venus nous aider. Grâce à eux, notre loto a été une réussite* » se félicitait la présidente de l'association.

Un grand merci aussi à ces mamans qui ont confectionné les nombreuses crêpes et gâteaux vendus tout au long de la soirée.

Les bénéfices à hauteur de 847 euros seront réutilisés notamment pour la sortie de fin d'année des enfants de l'école et sur différents projets prévus au cours de l'année prochaine....

MERCI AUX COMMERCANTS POUR LEURS DONS !

Restaurant LE SAILLANS

La pâtisserie

CEEV

Château La Brande

Château La vieille cure

Château Moulin Haut Laroque

Château Fontenil

Château Labory

Château Villars

Château Magondeau



## Les enfants de l'école fêtent Pâques !

Samedi 4 mai, nous avons accueillis les enfants de l'école et leurs parents autour d'un café avant de chercher des oeufs de Pâques dans le village.

A partir de photos plus ou moins évidentes, les enfants devaient chercher les lieux présentés et s'y rendre : pour les petits à la salle des fêtes et près de l'église et pour les grands au lavoir et au port. Une fois sur place, les enfants ont cherché (et ont mangé !) des œufs en chocolat.

Ce moment convivial était organisé par l'association des parents d'élèves.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 juin pour la fête de l'école. Nous comptons sur les enfants et leurs parents, venez nombreux !!!"





## FETE DE L'ECOLE

Ce 29 juin, a eu lieu la fête de l'école.

En première partie, les enfants ont présenté leur spectacle préparé avec maître Florent, maîtresse Fanny et Isabelle.

La classe des petits ont mis en scène une histoire qu'ils ont lue, « Musette souricette ». Le décor était magnifique avec des reproductions d'artistes peintres faites par les enfants.

Les grands ont joué plusieurs scénettes théâtrales, avec beaucoup d'humour et d'investissement!

Le public était conquis !

En seconde partie, les familles se sont retrouvées dans la cour de l'école où différents jeux les attendaient, dont une grande bataille d'eau avec des pistolets. Les enfants se sont aussi essayés à la sarbacane et ont tenté de marcher en équilibre sur une slake -line. Ces animations étaient assurées par l'association Sport Nature en Fronsadais.

Des enfants se sont fait maquiller, ils ont joué aux traditionnels chamboule-tout et pêche à la ligne, il y avait aussi un jeu de mémoire et un atelier de création à partir des photos des enseignants.

L'association des parents d'élèves a fait le choix cette année de réduire la quantité de tout petits lots offerts aux enfants, dans une logique éco-responsable.

Le préau quant à lui s'est transformé en salle d'exposition où nos artistes saillanais présentaient leurs reproductions d'artistes peintres. Un réel succès !

En fin d'après-midi, les tirages de la tombola ont eu lieu : les adultes ont gagné du vin et les enfants de beaux jeux de société.

Les festivités se sont terminées par un apéritif dînatoire et dansant !

L'association des parents d'élèves vous souhaite un bel été et donne rendez-vous aux enfants à la rentrée, le 2 septembre !



**ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS.****COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2019**

Ouverture de l'Assemblée Générale le 25 janvier 2019 .

Présents : Mr Trocard, Mme Lajus, Mmes Trocard, Pelletier, Roy , Feydiou

Excusés ; Mmes Medes, Faurie, Boissiere, Hervé, Perdreau, et les autres adhérents.

**Ordre du jour :**

- Bilan moral et financier
- Cotisations
- Subvention
- Travaux
- Renouvellement du bureau

**Bilan moral :**

Force est de constater les difficultés à poursuivre les travaux de restauration. La demande de subvention demandée auprès du Conseil Départemental nous a été attribuée. Les travaux pourront se faire dans le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Les problèmes d'humidité restent la principal souci. L'association ne peut faire face seule à ces travaux.

Nous sommes satisfaits de la restauration réalisée jusqu'à présent.

Si l'avenir nous réserve des surprises, il nous faudra les affronter autant moralement que financièrement.

**Cotisations :**

En 2018, nous avons eu un peu plus de cotisations qu'en 2017.

Nous laissons la cotisation 2019 à 30 € comme l'an passé.

**Subvention :**

La demande de subvention effectuée en Mars 2018 auprès du Conseil Départemental a obtenu une réponse favorable en Novembre. Nous avons de suite contacté Mr Mestadier afin qu'il puisse programmer ces travaux dans son emploi du temps.

**Travaux :**

Le changement des protections des vitraux s'est effectué dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de mars. Mr Mestadier a posé des protections en Inox, qui vieilliront mieux dans le temps. Pour mémoire la facture s'élève à 2.973 €.

La demande de subvention auprès de la mairie sera effectuée au mois de mai. Nous espérons obtenir la même somme que l'an passé, soit 150 euros.

**Renouvellement du bureau :**

Le bureau est reconduit dans ses fonctions. Merci pour votre confiance.

**Pièce de Théâtre du 15 janvier 2018 :**

La troupe de théâtre de Coutras nous a fait passer une excellente soirée avec la pièce intitulée « Un héritage encombrant ». Un bon public et une participation aux frais d'éclairage moindre pour l'association. Nous avons fait un petit bénéfice. Nous poursuivrons l'an prochain.

**Le loto du 3 février 2018 :**

Un achat de lots plus important que l'an passé, car nous n'avions plus de lots d'avance. Une très bonne participation et une recette presque identique à l'an passé. Nous maintiendrons cette soirée loto l'an prochain.

**Les journées du patrimoine en septembre** nous amène toujours aussi peu de visiteurs ( 4 sur le week-end. Nous la renouvellerons quand même pour l'année 2019.

**Assurances :**

Le contrat passé avec le groupe Allianz nous coûte de plus en plus cher chaque année. Une demande de révision du contrat a été demandée. Il s'élève à moins de 100 € pour l'année 2019. Auparavant il était évolutif et avoisinait les 300 €.

**Entretien de l'horloge :**

Un contrôle est effectué tous les ans sur l'ensemble du mécanisme. Pas de problème majeure cette année.

**Questions diverses :**

L'envoi des convocations à l'assemblée générale se fera désormais un peu plus tôt. Nous rappelons l'importance de la présence de tous les adhérents, ou du moins plus de personnes que la composition du bureau.

Pour rappel le versement de la subvention du Conseil Départemental ne se fait qu'après la réalisation des travaux et l'envoi de la facture acquittée. Cette facture a été adressée au Conseil Départemental le 24 avril 2019.

Le problème du carrelage qui se soulevait au fond de l'église (côté confessionnal) a été pris en charge par la mairie. Il a été réalisé avec des carreaux anciens. Le tout est uniforme et reste dans le style.

Nous clôturons cette AG à 16h 30. Merci à toutes les personnes présentes.

Le président,  
Henri Trocard

## Vivons ensemble,

### BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

### NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

### ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

### DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### « EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » L'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

## ARRETE MUNICIPAL (Extrait)

Le Maire de la Commune de Saillans,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1 et L.2213-6, 2122-28 1°,

**Vu** le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental, notamment les articles 99, 99-1, 99-2, 99-7, 99-8, et 100,

[...]

**CONSIDERANT** qu'il appartient aux propriétaires ou aux occupants des immeubles d'assurer le nettoyage et le déneigement des voies publiques ou des voies privées ouvertes à la circulation publique, chacun au droit de soi,

**CONSIDERANT** que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales risquent de compromettre lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la circulation, que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

### ARRETE

**Article 1 - Entretien des trottoirs et des caniveaux** : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Saillans, ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20 m de largeur si la configuration le permet.

**Article 2 – Entretien** : En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par un arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires, ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

**Article 3 - Neige et verglas** : Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison ou immeuble, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation.

**Article 4 – Libre passage** : Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1.20 m. Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale délivrée par la mairie, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toutes natures.

**Article 5 – Taille des haies et élagage** : Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à deux mètres, voire moins là où la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Article 6** – Les personnes qui ne respecteront pas les présentes dispositions s'exposent au paiement de la prestation de nettoyage instaurée par délibération du conseil municipal et aux sanctions conformément aux lois et règlements en vigueur.

...Recyclons ensemble,

## CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au **parking de la salle des fêtes et de l'école**, puis un dernier au **lieu dit "Les Struliez"** servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) :

9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



### Travaux de modernisation à la déchetterie de Vérac.

Un service minimum sera assuré de juillet 2019 à avril 2020. Ou sinon, se rendre au pôle recyclage de Saint Gervais (vidage facile).

## STOP PUB !

- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie**.

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ;

A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"



## Informations utiles

### SMICVAL MARKET



Découvrez la version web du Smicval Market et offrez une seconde vie à vos objets : [www.smicvalmarket.fr](http://www.smicvalmarket.fr)

Plutôt que jeter, donnez !

Des meubles, un grille-pain, un reste de peinture, des chutes de carrelage, un vélo, une perceuse.....

Le SMICVAL est heureux de vous informer de la mise en place de la version numérique du Smicval Market. Un nouveau site d'annonces de don entre voisins, réservé aux habitants du SMICVAL.

Ce nouveau service vous met en relation avec vos voisins pour donner ou au contraire trouver gratuitement des objets en tous genres et des matériaux non utilisés, selon différentes catégories.

Pour le rendre attractif, nous avons besoin de vous ! Pour cela vous pouvez vous inscrire et déposer une annonce. Des meubles, un grille-pain, un reste de peinture, des chutes de carrelage.... Vous avez très certainement ces objets chez vous dont vous n'avez plus l'utilité, alors pourquoi ne pas les donner ?

Ne soyez pas surpris de voir des annonces payantes, elles sont réservées aux associations qui travaillent avec le SMICVAL sur le réemploi, cela leur donne de la visibilité.

Créez votre compte et déposez votre annonce en moins de 2 min dès maintenant en cliquant sur [www.smicvalmarket.fr](http://www.smicvalmarket.fr)

Avant de jeter, donnez, entre voisins ! MERCI



## Brûlage Interdit ! Rappel

### Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

#### C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**CONTRAVENTION**  
DE 450 €  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER.

(article L31-13  
du règlement code pénal)

### Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



#### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



#### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit et conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



#### LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

**252 déchèteries** couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population**.

(source ADEME 2014)

**Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.**

### Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



**Attention** les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur :

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Guide « Le compostage et le paillage »



**Sauvegardons nos abeilles  
Luttons contre le frelon asiatique**



*Nos apiculteurs perchistes du GDSA 33 sont compétents dans la destruction des nids de frelons asiatiques.*

*Le perchiste de votre secteur  
Contact : Eric Nadeau au 06 85 21 08 65*

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde  
[www.gdsa33.com](http://www.gdsa33.com) - Association loi 1901



« [...] Au regard de l'ampleur du phénomène, il est important que des opérations de piégeage soient réalisées dès la fin de l'hiver afin d'éviter que des nids primaires ne s'installent, limitant ainsi la croissance des colonies. Les pièges sont à placer près des ruches et des lieux où des nids de frelons asiatiques ont pu être aperçus l'an passé, et ce dès la fin du mois de février. Il est important d'inciter à l'installation de pièges à proximité des nids qui n'ont pas été détruits l'an passé car les fondatrices de nouveaux nids sont enfouies dans le sol aux alentours pour se protéger de l'hiver.

Je vous invite à prendre connaissance de la méthode de construction de différents pièges et la période à laquelle ils doivent être installés sur le site [www.gdsa33.com](http://www.gdsa33.com). Dans le commerce ou sur le site du GDSA, vous pouvez retrouver des pièges de qualité. Cependant, ils peuvent être réalisés à partir d'une simple bouteille d'eau, goulot retourné, en mélangeant 2/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc et une cuillère à soupe de sirop de cassis ou de framboise. [...] »

**Le Président du Conseil Départemental Jean-Luc GLEYZE**





## Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine<sup>1</sup>. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières<sup>2</sup>, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

### Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

#### ► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau (même en petites quantités), ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Penser aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage

### Participez à la surveillance du moustique tigre

#### ► Sachez reconnaître le moustique tigre

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre. Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.

#### ► Signalez sa présence

Vous avez reconnu le moustique tigre ? Signaler sa présence sur le portail [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

<sup>1</sup> Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, et, depuis cette année en Corrèze.

<sup>2</sup> L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2<sup>ème</sup> piqûre à une personne saine.

## Vous voulez **CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER**



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
de la Gironde -283 rue d'Ornano – 33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 97 81 89

[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)

[contact@cauegironde.com](mailto:contact@cauegironde.com)

**Bénéficiez de l'aide gratuite** des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

**Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).** - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

### Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

Le RDV est à prendre en Mairie ou à la CdC

				Juillet	Août	Sept.
BRANNE	05 57 84 52 33	1 <sup>er</sup> mardi	De 10h à 12h sur RDV	2	6	congés
COUTRAS	05 57 49 32 04	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 14h30 à 16h30 sur RDV	17	21	congés
LIBOURNE	05 57 55 33 79	1 <sup>er</sup> mardi	De 14h30 à 17h30 sur RDV	2	6	congés
VAYRES	05 57 24 21 65	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 10h à 12h sur RDV	17	21	congés
VIGNONET	05 57 55 21 60	2 <sup>ème</sup> lundi	De 15h à 17h sur RDV	8	12	congés

Branne : Mairie - 2 place du 11 novembre 33420 Branne

Coutras : Maison des Services Publics - 4 rue Baste - Ilôt des Georgetts 33230 Coutras

Libourne : Mairie - 42 place Abel Surchamps 33500 Libourne

Vayres : Service ADS CALI - 33 avenue de la Gare 33870 Vayres

Vignonet : CDC du Grand St Emilionnais - 4 lieu-dit Dartus 33330 Vignonet

## Centre Intercommunal d'Action Sociale DU FRONSADAIS

1 avenue Charles de Gaulle  
33240 SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE  
Tél : 05.57.84.07.09 / Fax : 05.57.84.48.11  
E-mail : social@cias-fronsadais.com

### Portage de repas

Le CIAS est doté d'un service de portage de repas à domicile pour toutes les personnes du territoire. Au 1er novembre 2017 a eu lieu un changement de prestataire puisque le marché a été remporté par la société SOGERES.

Des menus variés vous sont proposés du lundi au dimanche.

Les repas sont composés : d'un potage, d'une entrée (parmi 4 choix), d'un plat protidique et son accompagnement (parmi 4 choix), d'un fromage ou laitage (parmi 3 choix), d'un dessert (parmi 3 choix), et d'un pain.

### Le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile

Le CIAS du Fronsadais intervient au domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicaps ou des malades pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne afin de se maintenir à leur domicile autant qu'elles le souhaitent. Des professionnel(le)s qualifié(e)s assurent une aide continue 7 jours sur 7 selon les besoins ; à partir de 7h00 jusqu'à 20h30.

Service uniquement prestataire, nous adhérons, depuis sa création par le Conseil Départemental, au seul réseau de services autorisés sur l'ensemble du département de la Gironde dont le cahier des charges garantit la qualité de l'intervention à domicile.

### Transport des personnes à mobilité réduite

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h et est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire du Fronsadais et qui répondent aux critères suivants :

- Personnes à mobilité réduite
- Personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- Personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle.

Les bénéficiaires peuvent se rendre vers toutes destinations du Fronsadais, vers les lignes Transgironde ou la gare TER la plus proche, ou vers des destinations pré-ciblées sur Saint André de Cubzac ou Libourne.



**Le Transport à la Demande en Gironde** est un service proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Communautés de communes de Gironde.

Un minibus vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (locaux, les gares et les arrêts de car du réseau de transports Nouvelle-Aquitaine, à un tarif modique). Ces services fonctionnent de votre domicile vers les destinations indiquées à l'intérieur de ce dépliant.

**POUR QUOI ?**

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché... Des petits véhicules vous transportent pour des trajets courts et occasionnels.

**POUR QUI ?**

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC. Il est ouvert à tout public y compris :

- personnes à mobilité réduite
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- personnes en insertion professionnelle
- personnes en situation de précarité

**EXCEPTION**

les destinations hors CDC ne sont accessibles qu'à certaines catégories d'usagers pré-définies, après accord de votre CDC.

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE

### c'est simple!

**POUR RÉSERVER COMMENT FAIRE ?**

- 1 Souscrivez au service auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais.
- 2 Dès acceptation de votre dossier, réservez votre transport par téléphone. Au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour un départ le lundi) au : **0974 500 033** de 9h à 19h (hors d'un appel local)
- 3 Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).
- 4 Vous payez votre voyage directement au conducteur qui vous remet un ticket.
- 5 Pour le trajet retour, rendez-vous sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue. (délai de + ou - 15 minutes). Le conducteur vous raccompagne chez vous.

Informations sur : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

anglais Lignes routières en Gironde, rubrique « Transport à la Demande ».

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE

### vos déplacements de porte-à-porte

Réservez



**Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE!**

[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)



**POUR ALLER OÙ ?**


→ Dans la communauté de Communes


Vous pouvez utiliser le service pour vous rendre vers les destinations suivantes, quel que soit le motif de votre déplacement :

**ASQUES  
CADILLAC-EN-FRONSADAIS  
FRONSAC  
GALGON  
LA LANDE-DE-FRONSAC  
LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY  
MOUILLAC  
PÉRISSAC  
LA RIVIÈRE  
SAILLANS  
SAINT-AIGNAN  
SAINT-GENÈS-DE-FRONSAC  
SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE  
SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC  
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVÉE  
TARNÈS  
VÉRAC  
VILLEGOUGE**

→ Vers les lignes TransGironde de la Région Nouvelle-Aquitaine


Votre ticket vous permet de voyager en correspondance.


 **LIBOURNE - ST ANDRÉ-DE-CUBZAC**

 **LIBOURNE - PÉRISSAC**

Les fiches horaires sont à retirer auprès de votre CDC.

→ Vers les gares Ter les plus proches

 **GARE TER DE ST ANDRÉ-DE-CUBZAC**

 **GARE TER DE LIBOURNE**

→ En dehors de la Communauté de Communes vers les destinations suivantes

**LIBOURNE**  
Hôpital  
Cliniques  
Médecins spécialistes  
Cabinet de radiologie  
Centres médicaux  
Pôle Territorial de Solidarité  
Pôle Emploi  
MDSI  
Centres commerciaux  
Marché (vendredi matin)  
Secours Catholique  
Secours Populaire  
Auberge du Cœur  
Croix Rouge


**ST ANDRÉ-de-CUBZAC**  
Médecins spécialistes  
Cabinet de radiologie  
Centres médicaux  
Centres commerciaux  
Marché (jeudi matin)  
Relais Emploi

## À QUEL PRIX ?

Tarifs applicables au 01/07/2016


**2,70€** Aller simple **4,30€** Aller/Retour **0,30€** Aller simple tarif social\*\*

\*\* sous conditions de ressources



**Service disponible du LUNDI au VENDREDI de 8h à 19h**

Pas de circulation les jours fériés

 **À NOTER :** quel que soit le trajet, l'accompagnateur Pièdi (Personne à Mobilité Réduite) doit être préalablement inscrit (voyage gratuit)

C'est simple!

## SERVICE D'AIDE A DOMICILE ANFASIAD

42 avenue Fernand Pillot  
33133 GALGON  
Tél : 05 57 55 14 57

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) est dit "prestataire" lors qu'il met du personnel à disposition de la personne. Le SAAD est lui-même employeur de l'aide à domicile (à l'inverse du service dit "mandataire" où la personne est employeur du salarié).

## ADAT GALGON

Avenue du Stade  
33133 GALGON  
Tel : 05.57.74.35.62

Contact : Mme FAURIE Myriam

Mail : [adat1@wanadoo.fr](mailto:adat1@wanadoo.fr)

L'Association pour le Droit Au Travail, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, L'AGI (ancienne CLIE), le PLIE, et divers organismes de formation vous permet d'être accompagné dans vos démarches vers l'emploi. Au sein de cette association, vous pourrez rechercher des offres d'emplois, bénéficier d'une aide à la rédaction d'un C.V., ainsi que des revues et de la documentation sur les emplois et formations existantes.

## Mission Locale



La Mission Locale du Libournais accueille **les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport...** L'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique. La Mission

Locale c'est aussi **l'Espace métier Aquitaine (EMA)**, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

## Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

189 avenue Foch à 33500 LIBOURNE &

Mairie – 2 Esplanade Charles de Gaulle à GALGON (M. Yves DUBREUILH)

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : [M.locale.libourne@wanadoo.fr](mailto:M.locale.libourne@wanadoo.fr)

Consultez notre site internet : [www.missionlocale-libournaiss.org](http://www.missionlocale-libournaiss.org) & rejoignez-nous sur Facebook

## Le PLIE



Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** du Libournais coordonne les compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Le PLIE coordonne, anime et développe des outils d'insertion professionnelle sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi.

189, Avenue du Maréchal Foch, 33500 Libourne

E-mail : [contact@plielibournais.fr](mailto:contact@plielibournais.fr) & Tél. : 05 57 51 56 67

Consulter le site internet : <http://www.plielibournais.fr/>

## Réa'J



Le Département de la Gironde propose un dispositif expérimental de repérage et d'accompagnement sur 3 territoires : Médoc, **Haute Gironde/Libournais** et Sud Gironde. Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (moins de 26 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel. Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans la commune de : **Les Billaux**

La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite.

N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la Plateforme **Réa'J** Haut de Gironde Libournais :

**Catherine COURTIAU**

Référente Haut de Gironde – Dispositif Réa'J Gironde

29 cours Tourny à Libourne

E-mail : [ccourtiau@anthea-rh.com](mailto:ccourtiau@anthea-rh.com) & Tél. : 07.71.06.11.94 / 05.34.28.11.78



# ALTER&GO

*Des idées neuves au service des autres*

**Vous rencontrez un problème de mobilité...**

**Vous souhaitez être aidé, accompagné pour devenir plus autonome dans vos déplacements :**

**ENEZ NOUS RENCONTRER SUR :**

**LA PLATEFORME MOBILITE**

Contact : Lydia Bellanger 06.85.87.86.64  
plateforme@alterego33.fr

**PERMANENCE TOUS LES LUNDIS MATINS**  
**76 Cours des Girondins 33500 LIBOURNE**

NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION AU PLUS PRES DE VOTRE  
LIEU DE VIE SUR LE TERRITOIRE DU LIBOURNAIS :

- ST SEURIN/L'ISLE
- COUTRAS
- GUITRES
- FRONSAC
- ST GERMAIN DU PUCH
- BRANNE
- CASTILLON / STE FOY / PUJOLS
- ST EMILION / LUSSAC
- LIBOURNE

*Vous pouvez, avec la prescription de votre référent, être accompagné afin d'élargir vos possibilités de déplacement, à votre rythme et selon vos besoins*

LA PLATEFORME MOBILITE EST UN PROJET FINANCE PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET  
LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE



ALTER EGO CONSEIL - 13 Avenue Jean Jaurès 33150 Cenon - Contact Téléphonique : 05.47.74.80.33  
Alter Ego Conseil est un Organisme de Formation enregistré auprès du Préfet de la Région Aquitaine sous le n°72 33 06451 33

"POUR CE QUI EST DE L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS DE LE PRÉVOIR, MAIS DE LE RENDRE POSSIBLE."

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

# LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

LA ROCHELLE



**Formation Militaire**  
1 Mois

**Formation Complémentaire**  
3 Mois

**Formation Professionnelle**  
De 3 à 6 Mois

## PROFIL RECHERCHÉ :

Jeunes femmes et hommes français, âgés de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômé, éloignés du marché de l'emploi.

Acquérir :  
Savoir-être,  
Goût de l'effort,  
Respect des règles,  
Vie en collectivité,  
Travail en équipe,  
...

Autant de valeurs militaires enseignées dans un cadre structurant et transformant

Formation  
Rémunérée  
345 €

- AGENT DE PRÉVENTION SÉCURITÉ
- OPÉRATEUR SERVICE RAPIDE
- MENUISIER D'AGENCEMENT NAUTIQUE
- MONTEUR CÂBLEUR FIBRE OPTIQUE
- CARRELEUR
- SOUDEUR
- MENUISIER ALUMINIUM
- AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION
- PIZZAÏOLO
- SERVEUR
- ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES
- SPA BIEN ETRE
- AGENT MAGASINIER
- AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT
- OUVRIER DU PAYSAGE
- CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES
- AJUSTEUR MONTEUR EN STRUCTURE AÉRONEF
- ....



[www.le-smv.fr](http://www.le-smv.fr)



Service Militaire Volontaire



Service Militaire Volontaire  
La Rochelle





À noter....



## MAX LINDER FÊTE SES 60 ANS !!

Le lycée Max Linder aura 60 ans cette année. L'Association des Anciens Elèves du Lycée (AMAEL) organise une journée « retrouvailles » au lycée Max Linder le samedi 28 septembre 2019.

Venez rencontrer vos anciens camarades et enseignants.

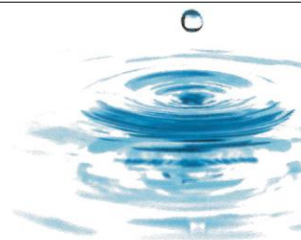
Programme et inscriptions sur le site : <https://www.amaelmaxlinder.fr/>

# Nos professionnels à proximité...

**FANNY FUDAL**

Moments de bien-être

Etiothérapie  
Réflexologie Plantaire



06.23.39.33.92  
fannyfudal@gmail.com

Uniquement sur RV

**Madame Patricia ODRY**, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au  
05 57 84 87 03**

*Au fil de l'arbre*  
Elagueur diplômé "Taille et Soins aux Arbres"

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haie

**Reneaud Jérémy**  
Tél. : 05 57 51 04 75 - 11, le Moulin - 33141 Saillans  
Mobil : 06 84 23 79 63 - Email : jeremyreneaud@hotmail.com

Imprimé sur papier recyclé Siret : 509 673 521 00019 APE : 0240 Z - SARL au capital de 4000€

conception / image3D / maquette

**Helene ROY 0687207449**  
3 cardeneau 33141 SAILLANS

ARCHITECTE D.E. / HMOMP.

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr

**T.T.V.S**  
Tous Travaux Viticole Saillannaise

**FARGEAS MARCEL**  
de la taille aux vendanges

17 ter lieu dit Reynaud  
33141 Saillans  
07.87.01.64.83  
t.t.v.s@hotmail.com

**Création Entretien Espace Vert**  
TEL : 06.69.55.49.00 c.e.e.v@hotmail.com

L'Entreprise C.E.E.V vous propose ses services pour tous vos travaux  
Facilité de paiement 3 ou 4 fois sans frais  
**DEVIS GRATUIT**

**COSMONOT**

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

[www.cosmonot.fr](http://www.cosmonot.fr)  
studio@cosmonot.fr

Entreprise générale du bâtiment  
Construction Rénovation Tous travaux

☎ 06 50 88 39 79

✉ [fabienloeuil@hotmail.fr](mailto:fabienloeuil@hotmail.fr)

📍 3 cardeneau  
33141 Saillans

**ENT LAURENT.S**

CHARPENTE  
COUVERTURE  
AGENCEMENT  
PARQUET  
MENUISERIE  
(PVC-BOIS-ALU)

**TÉL. 06 60 20 01 55**  
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

**BINBIN RENOVATION**  
PETITE construction, réparation et rénovation  
interieur et exterieur

**ALBIN JEAN-PHILIPPE**  
service pour particuliers

06 27 63 20 25  
6 la chapelle 33141 saillans

## Nos professionnels à proximité... (suite)



**APICULA**  
Parcs & Jardins

APICULA est une entreprise du paysage qui gère l'entretien et la création de jardins, d'espaces verts, pour particuliers et professionnels.

Notre savoir-faire et notre amour du métier vous garantissent une prestation de qualité adaptée à chacun d'entre vous.

**Entretien du jardin**

- Tonte, taille de haies et massifs, ...
- Élagage, abattage, ...
- Nettoyage du jardin, ...

**Aménagement et création**

- Création de massifs, de jardinières
- Maçonnerie
- Aménagement de terrasse, cour intérieure
- Pose de gazon en plaque, engazonnement
- Pose d'arrosage automatique

**APICULA Avantages**

- Déplacement, devis gratuit
- Pour particuliers et professionnels
- 50% de défiscalisation

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

1, la croix 33141 Saillans  
06 31 28 84 20  
apicula.parc.jardins@gmail.com

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

### Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89

### Mémento...

#### ASSISTANTE MATERNELLE A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

#### RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

## Numéros utiles...



Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50 ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :  
Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU SOCIAL : 115

SAMU : 15

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

ENGIE (ex GDF SUEZ) : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33  
Raccordement : 0 810 224 000

Orange : Accidents ou intempéries 0800 083 083  
Ou signaler une panne ou un accident sur le réseau : <https://dommages-reseaux.orange.fr>

SMICVAL (ordures ménagères, déchetterie, commande de poubelles, commande de composteur) :  
05.57.55.39.79

### VOUS ETES TEMOIN DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

Contactez les organismes compétents avant qu'il ne soit trop tard

Donnez un maximum d'informations.

Vous pouvez le faire anonymement donc aucune conséquence pour vous.

La fondation 30 millions d'amis.....	01.56.59.04.44
La fondation Brigitte Bardot.....	04.45.05.14.60
L'association Stéphane Lamart.....	01.44.75.00.47
La SPA.....	01.43.80.40.66
La confédération nationale des SPA.....	04.78.38.71.85
La fondation Assistance aux Animaux.....	01.39.49.18.18
Brigade animale bénévole .....	uniquement sur Facebook



# LA GENDARMERIE & VOUS

Votre satisfaction, notre priorité

1

Devenez acteur dans l'amélioration des relations et services au sein des brigades de la gendarmerie en remplissant **un questionnaire de satisfaction**.



ipa.gendarmerie.conception.graphique

- **Totalement anonyme**
- **En seulement quelques minutes**
- **Simple d'utilisation**
- **Accessible à tout usager des services de la gendarmerie**

2

## Pour y répondre



<https://framaforms.org/enquete-psqusagersrgaq-1558947967>

OU



Merci de votre participation !



ipa.gendarmerie.conception.graphique



Collection de gendarmes de Nantzen à Aquitaine

## Cette page est la vôtre.....

### ESPÉRANCE DU MONDE

*« Aujourd'hui, dans la nuit du monde et dans l'espérance, j'affirme ma foi dans l'avenir de l'humanité.*

*Je refuse de croire que les circonstances actuelles rendent les hommes incapables de faire une terre meilleure.*

*Je refuse de partager l'avis de ceux qui prétendent l'homme à ce point captif de la nuit que l'aurore de la paix et de la fraternité ne pourra jamais devenir une réalité.*

*Je crois que la vérité et l'amour, sans conditions, auront le dernier mot effectivement.*

*La vie, même vaincue provisoirement, demeure toujours plus forte que la mort.*

*Je crois fermement qu'il reste l'espoir d'un matin radieux, je crois que la bonté pacifique deviendra un jour la loi.*

*Chaque homme pourra s'asseoir sous son figuier, dans sa vigne, et plus personne n'aura plus de raison d'avoir peur. »*

*Martin Luther King*

#### *Alerte à tous les promeneurs et randonneurs*

*Par pitié, quand vous partez tôt le matin, à la pointe du jour, ou le soir à la tombée de la nuit, munissez-vous d'un vêtement réfléchissant ou/et d'une torche, pour que les automobilistes vous repèrent avant qu'il ne soit trop tard !...*

*Merci...*

*Une Saillanaise*

ancien supplice membre du clergé	votants feras un trou	émoussé prit dans ses bras	boisson réconfortante	avant de navire organe de fleur	jardins publics plus fort que tout	concrets patrie d'Abraham	
↓	↓	↓		↓	↓	↓	
cercle de sable			pièce métallique strontium en chimie				
hellènes			mit à part petit sac de plante			absences de fraîcheur	
support de tige				confir-mas			
vide							située chez le notaire
objet trompeur					déesse d'Égypte posses-sif		
sois				étain au labo		501 chez César parties du pied	
ferme de Provence petits cubes			flocons de fête grande soie				
↓		sans mélange te déplac-		oriental			
				finesse			
excitées	assaquir couronne de baron				céréale cassè-rent		petite balle d'antan
↓	↓			bien fermée sève d'hévéa			↓
balancer mais en douceur	riches décors échelon-nera		nostalgie de poète plaisanté				soudés
↓	↓			unité de radiation être suprême		transpire robe indienne	↓
idioties						dévêtu	
extirpa le duvet			répétitif			chant de louange	
↓			↓			↓	
signal de danger oui d'antan			↓	vin d'Espagne machin			très discrets
↓					refuge d' oisillons dirigea		↓
fin de verbe cours de justice	forte bière ville de carnaval	matière de lingot brome en cornue		ronceur du foyer		troublé	partie tendre
↓	↓	↓				↓	↓
						appris	
					résidu de conduit	↓	
grosse artère				pipe de sachem			
↓							



 <http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.



## Nos prochains rendez-vous

- *Modification du PLU : du 19 août au 20 septembre 2019*
- *Rentrée scolaire : 2 septembre 2019*
- *Opération « village propre » : date à définir*

### PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation : secrétariat

Impression : secrétariat

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux